

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

DSCCG

Décret N° 2006-1706 du 22 décembre 2006 - Arrêté du 8 mars 2010



Validation des Acquis de l'Expérience

VAE

Référentiel de compétences

UE 4 Comptabilité et audit

Mai - Juin 2010

Identification du candidat (prénom, nom) :									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

UE 4 Comptabilité et audit (180 heures) BO n° 11 du 18 mars 2010, arrêté du 8 mars 2010, annexe p. 62									
Programme DSCG	Description des compétences (objectifs à atteindre)								Observations (à compléter par l'examinateur)
	C1 Compétence niveau 1 Connaître, comprendre, se documenter		C2 Compétence niveau 2 : Utiliser, exploiter, réaliser, être capable de			C3 Compétence niveau 3 : Adapter, concevoir, maîtriser, être capable de			
		Renvoi en annexe		Fréquence	Renvoi en annexe		Fréquence	Renvoi en annexe	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. Information comptable et management financier (30 heures)									
1. 1 Diagnostic financier des sociétés et des groupes	Connaître la démarche du diagnostic financier appliqué à une société ou à un groupe de sociétés, les principales techniques d'analyses et les théories sous-jacentes.		Collecter les éléments et réaliser le diagnostic financier de sociétés à partir des comptes individuels et de groupes à partir de comptes consolidés. Mesurer la rentabilité et la profitabilité d'une entité. Evaluer la structure financière et mesurer les différents flux d'une entité. Diagnostiquer les forces et faiblesses de l'entité à partir des documents produits. Exprimer et justifier une opinion.			Critiquer la pertinence du choix des outils utilisés pour le diagnostic. Adapter les outils à des contextes particuliers. Encadrer une équipe ayant pour mission de réaliser des diagnostics financiers. Apporter une aide méthodologique. Utiliser le diagnostic pour faire des recommandations.			

Identification du candidat (prénom, nom) :									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1.2 Évaluation financière des sociétés et des groupes en normes IAS/IFRS	<p>Connaître les différents concepts de valeur en relation avec la théorie économique et les normes comptables internationales.</p> <p>Connaître les différentes techniques d'évaluation.</p>		<p>Collecter les éléments et réaliser l'évaluation financière d'une entité à partir de comptes individuels et de comptes consolidés en utilisant différentes méthodes d'évaluation, dans le cadre d'opérations de cession, de transmission ou regroupement d'entreprises.</p> <p>Porter un jugement sur l'évaluation proposée.</p>			<p>Critiquer la pertinence du choix des méthodes d'évaluation utilisées.</p> <p>Encadrer une équipe ayant pour mission de réaliser des évaluations financières.</p> <p>Apporter une aide méthodologique.</p>			
1.3 Communication financière	<p>Connaître les obligations des entités en matière de communication financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vis-à-vis des actionnaires, - dans le cadre de la gouvernance, - dans le cadre des marchés réglementés (introduction en bourse, émission de titres, opération sur le capital). <p>Connaître les enjeux sous-jacents en matière de pouvoir et de gouvernance.</p>		<p>Participer à la production d'éléments de communication financière : plaquette d'entité, prospectus, dossier d'introduction en bourse, rapport de gestion, émission d'un emprunt obligataire, etc.</p> <p>Analyser les éléments de la communication financière d'une entité.</p>			<p>Participer à la conception de la communication financière d'une entité, en fonction des destinataires et des situations particulières (juridiques et économiques).</p> <p>Choisir les supports de communication adaptés aux différentes situations et destinataires.</p>			

Identification du candidat (prénom, nom) :									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
3.2 Processus d'élaboration des comptes de groupe	<p>Savoir définir le périmètre de consolidation en fonction des droits de propriété et/ou de contrôle (entité ad hoc) et les enjeux sous-jacents.</p> <p>Connaître le processus d'élaboration d'une consolidation.</p> <p>Connaître la notion de comptes combinés.</p>		<p>Participer à la réalisation ou à la révision des opérations de la consolidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détermination du périmètre de consolidation ; - opérations de pré-consolidation (collecte des informations, liasse de consolidation...) ; - choix des méthodes de consolidation ; - retraitements de consolidation ; - élimination des comptes réciproques et des résultats internes ; - traitements des impôts différés ; - traitement des écarts de première consolidation ; - variations des pourcentages d'intérêts et du périmètre de consolidation. 			<p>Participer au pilotage des différentes étapes de la consolidation en impliquant les intervenants externes (services du groupe) et internes, en organisant la mission, en la planifiant et en assurant sa mise en œuvre et son contrôle.</p> <p>Encadrer une équipe ayant pour mission de produire des comptes consolidés et apporter une aide méthodologique.</p> <p>Participer aux choix stratégiques montrant l'intérêt de produire des comptes consolidés ou combinés.</p>			
3.3 Documents de synthèse des groupes	<p>Connaître les documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés (bilan, compte de résultat, annexes, tableau de variations des capitaux propres tableau des flux).</p>		<p>Participer à la réalisation ou à la révision des documents de synthèse.</p> <p>Porter un jugement sur les documents de synthèse.</p>			<p>Participer au pilotage de l'ensemble du processus de consolidation.</p>			

Identification du candidat (prénom, nom) :									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
4. Contrôle interne et audit (55 heures)									
4.1 Cadre général de l'audit	Connaître la notion d'audit et son cadre conceptuel : - objectifs des audits ; - distinction audit légal, audit contractuel ; - destinataire des audits ; - normes d'audit ; - expression d'opinion.		Participer à la rédaction : - de la note d'orientation ; - du programme de travail ; - de la note de synthèse. Préparer des rapports d'opinion.						
4.2 Le contrôle interne	Connaître le rôle et les enjeux du contrôle interne. Comprendre les liens entre système d'information, contrôle interne et contrôle de qualité de l'entreprise.		Participer à la mise en place d'un système de contrôle interne dans une entité. Apprécier le contrôle interne d'une entité au travers des principales étapes : - prise de connaissance du système d'information ; - compréhension des procédures ; - collecte d'informations ; - tests de conformité ; - tests de permanence ; - tests de cheminement ; - évaluation et impacts sur les comptes et l'opinion.			Participer au pilotage des missions de mise en place ou d'appréciation du contrôle interne. Encadrer les équipes et apporter une aide méthodologique. Porter un regard critique sur le contrôle interne et présenter des recommandations.			

Identification du candidat (prénom, nom) :									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
4.3 Les principes garantissant la crédibilité des missions d'audit légal	<p>Connaître le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes et les principales normes d'exercice professionnel.</p> <p>Connaître les trois types de responsabilité : civile, pénale et disciplinaire.</p> <p>Comprendre le rôle du rapport d'opinion dans la construction de la confiance avec les clients et les autres acteurs.</p>		Participer à des missions d'audit légal et à l'établissement de différents rapports d'opinion (opinion pure et simple, opinion avec réserves, refus).						

Identification du candidat (prénom, nom) :

Commentaires du candidat

Identification du candidat (prénom, nom) :

Avis motivé des examinateurs